

Réunion d'accueil des lauréats de concours

1er septembre 2014

La division du personnel

Le rôle de la division

La division du personnel est chargée de la **gestion administrative des personnels** placés sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

- personnels du cadre Etat (relevant de la fonction publique de l'Etat)
- personnels du cadre de la Nouvelle-Calédonie (relevant de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie)

La gestion administrative des personnels comprend :

- la gestion individuelle (la carrière)
- la gestion collective (la gestion d'ensemble par corps et par statut)

La division de l'enseignement privé

Le rôle de la division de l'enseignement privé

La division de l'enseignement privé est chargée de la **gestion administrative et financière des personnels** affectés dans les établissements de l'enseignement, cela comprend à la fois la gestion individuelle, carrière, et la gestion collective, gestion d'ensemble par corps et par statut, ainsi que les rémunérations.

Elle a également en charge la gestion des moyens horaires et financiers. La dotation horaire se compose d'heures poste et d'heures supplémentaires années (HSA). Elle doit permettre de couvrir tous les enseignements prévus dans les référentiels en fonction des effectifs prévus d'une année à l'autre.

Dispositif d'accueil,
d'accompagnement et de
formation des stagiaires

- constitution de votre dossier administratif et financier
- affectation des lauréats de concours accueillis en stage en Nouvelle-Calédonie sous l'autorité de Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

Organisation de l'année de stage

L'année de stage est organisée en 2 périodes :

- **affectation dite « vice-rectorat »** du 1er septembre 2014 jusqu'à la veille de la pré-rentrée scolaire de février 2015
- **affectation en établissement scolaire**, à compter de la pré-rentrée de février 2015 jusqu'au 31 août 2015

L'affectation dite « vice-rectorat »

- Les lauréats en situation de report et ceux des concours externes de la session renouvelée 2014, ne justifiant pas ou peu d'expérience professionnelle doivent justifier d'une inscription à l'IUFM
- Les lauréats inscrits à l'IUFM sont affectés à temps incomplet en établissement les lundi, jeudi après-midi et vendredi. La formation à l'IUFM est dispensée les mardi, mercredi et jeudi matin
- Un stage de deux semaines en brousse est prévu du 17 au 30 novembre.

- Les lauréats affectés à temps complet en établissement assurent la gestion d'une classe en autonomie avec le cas échéant complément de service en observation dans la classe du tuteur.
- Des regroupements didactiques à l'IUFM sont également prévus (dates à confirmer)

Les lauréats n'effectuent pas d'heure supplémentaire et n'exercent ni la fonction de professeur principal, ni d'activité à titre accessoire

Dispositif d'accueil,
d'accompagnement et de
formation des lauréats des
concours de recrutement des
maîtres des établissements
privés sous contrat

Organisation de l'année de stage

L'année de stage s'organise du 01 septembre 2014 au 31 août 2015 avec une **affectation en établissement scolaire.**

L'affectation des lauréats en établissement s'effectue en concertation avec la direction dont ils relèvent.

Cette affectation sera prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015 pour des raisons à la fois administratives et pédagogiques.

Organisation de l'année de stage

Les lauréats assurent la gestion d'une classe en autonomie.

Des regroupements didactiques à l'IUFM sont également prévus (dates à confirmer)

Les lauréats n'effectuent pas d'heure supplémentaire et n'exercent ni la fonction de professeur principal, ni d'activité à titre accessoire

Contacts

Organigramme de la division de l'enseignement privé sur le site du vice-rectorat

[Accueil](#) > [VR pratique](#) > [Organigramme](#)

ce.dep@ac-noumea.nc

Gestionnaires RH enseignement privé

Valérie GOSSARD (collèges DDEC ASEE)

Téléphone: 26 62 64

Valerie.gossard@ac-noumea.nc

Jodie MURAT (lycées et lycées professionnels)

Téléphone: 26 62 65

Jodie.murat@ac-noumea.nc

Gwladaisy SIAKI (lycées Blaise Pascal et Anova, collèges
FELP)

Téléphone: 26 62 82

Gwladaisy.siaki@ac-noumea.nc

L'affectation en qualité de titulaire

- un fonctionnaire n'est titulaire de son poste que lorsqu'il est dans le corps ou le cadre d'emploi qui correspond à l'emploi qu'il occupe. Ainsi, un professeur certifié ne peut être titularisé que sur un support de certifié.
- la titularisation, prolongation, le renouvellement de stage ou le refus de titularisation sera étudié en août 2015 par le jury académique

Le maintien en affectation

Du 1er septembre 2015 à la veille de la pré-rentrée scolaire 2016, seuls seront maintenus en affectation provisoire dans l'établissement attribué lors de la mise en position de stage en responsabilité (février 2015):

- les stagiaires du cadre Etat pour lesquels un poste vacant est disponible en Nouvelle-Calédonie
- les stagiaires du cadre de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Ce maintien se fera dans l'attente:

- des mouvements extra et intra territoriaux 2015 pour les stagiaires du cadre Etat
- du mouvement intra territorial 2015 pour les stagiaires du cadre de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Les stagiaires pour lesquels il n'existe pas de poste vacant rejoindront au 1^{er} septembre 2015 l'académie obtenue lors de la saisie SIAM (novembre 2014).

MOUVEMENT SIAM

**personnels de la fonction
publique de l'Etat**

Qu'est-ce que le mouvement SIAM ? (début novembre 2014)

Il s'agit du mouvement national annuel à gestion déconcentré au cours duquel sont notamment réalisées les premières affectations des néo-titulaires;

- Participation **obligatoire** de tous les stagiaires du cadre Etat au mouvement SIAM en vue de l'obtention d'une affectation en académie métropolitaine ou DOM

MOUVEMENT SIAT

**personnels de la fonction
publique de l'Etat**

Qu'est-ce que le mouvement SIAT ?

Il s'agit du mouvement d'affectation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans les collectivités d'Outre-Mer

- note de service à paraître courant avril 2015
- participation **obligatoire** des futurs néo-titulaires de septembre 2015 du cadre Etat, désireux d'obtenir une mise à disposition en qualité de titulaire en Nouvelle-Calédonie à la rentrée scolaire calédonienne 2016
- des bonifications sont attribuées aux personnels justifiant de la présence des intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie ou d'un rapprochement de conjoint (barème susceptible de modification)

L'intégration dans la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

L'article 23-4° de l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 dispose que les fonctionnaires sont recrutés :

« 4° - Par intégration d'agents titulaires de la fonction publique d'Etat [...] dans le corps d'accueil correspondant à l'emploi ou à tous autres emplois relevant dudit corps qu'ils auront occupés pendant une durée minimale ininterrompue de deux ans au jour de l'intégration, sous réserve qu'ils appartiennent à un corps ou cadre d'emploi réputé équivalent, et après avis du chef du service intéressé et de la commission administrative paritaire du corps d'accueil. »

- La circulaire relative à l'intégration est sur le site du vice-rectorat:
- [Accueil](#) > [Personnels](#) > [Mobilité géographique et fonctionnelle](#) > [Détachement et intégration](#)
- liste des pièces à fournir
- les dossiers doivent être transmis à la division du personnel du vice-rectorat sous couvert de la voie hiérarchique
- l'instruction des demandes se fera dès réception des dossiers, lesquels seront soumis à la commission administrative paritaire de la DRHFPNC

La reconnaissance du transfert du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Les demandes sont instruites dès réception par la division du personnel

Pièces justificatives à joindre à la demande :

- situation familiale et personnelle;
- situation administrative et professionnelle;
- tous critères d'appréciation qui formeraient un faisceau d'éléments concordants.

Aucune pièce n'est réclamée.

Les délais de traitement sont longs compte tenu des différents avis devant être recueillis (vice-rectorat, gouvernement, haut-commissariat, DGRH)

Contacts

Organigramme de la division du personnel sur le site du vice-rectorat

[Accueil](#) > [VR pratique](#) > [Organigramme](#)

ce.dp@ac-noumea.nc

.Bureau des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

.Chef du bureau

.Audrey COLARD

.audrey.colard@ac-noumea.nc

Marie-Pierre TAKASI

Marie-Pierre.lkasa@ac-noumea.nc

PLC: philosophie, lettres, histoire-géographie, économie et gestion

Isabelle STRETER

isabelle.streter@ac-noumea.nc

PLC: anglais, espagnol, japonais, technologie, documentation, arts plastiques, éducation musicale, STMS, SES

Andrée BLANC

andree.blanc@ac-noumea.nc

PLC: mathématiques, matières scientifiques et techniques,
chefs de travaux

Jennifer SIAKI

jennifer.siaki@ac-noumea.nc

EPS, CPE, COP, PEGC, instituteurs et professeurs des
écoles spécialisés

Marie-Pierre ERNANDEZ

marie-pierre.ernandez@ac-noumea.nc

Professeurs lycées professionnels

La communication entre l'administration et les lauréats se fera exclusivement par courrier électronique à l'adresse de messagerie professionnelle

- **Votre adresse mail** : prenom.nom@ac-noumea.nc
- **Accès au webmail** : <http://webmail.ac-noumea.nc>
Saisissez votre :
 - **Nom d'utilisateur** : première lettre du prénom, suivie du nom
 - **Mot de passe** : initialement votre NUMEN en majuscule

[Accueil](#) > [Personnels](#) > [Services internet](#) - votre messagerie électronique

Il vous appartient en conséquence de relever régulièrement votre courrier